Image not found or type unknown

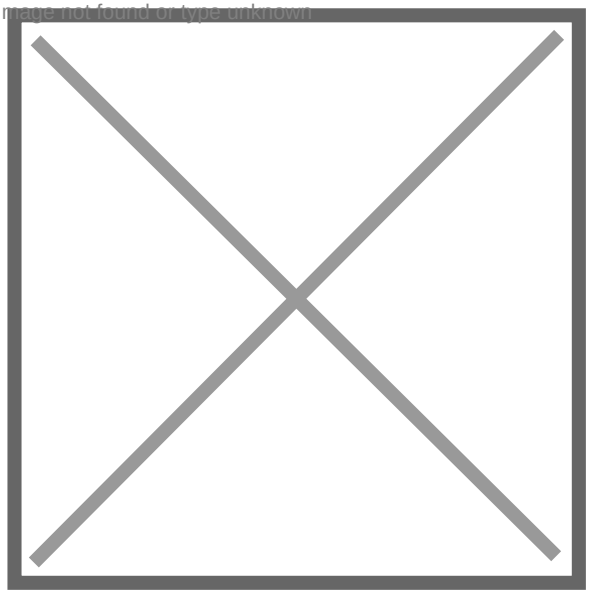

Annonce mensongère sur la rémunération

Par **snawak**, le **07/08/2012** à **17:13**

Bonjour,
Mars 2012, je postule sur un poste demandant 1 an d'expérience. La rémunération est fixée entre 1800 et 1900E bruts.
J'ai 2 ans d'expérience et je suis retenue pour le poste.
Pendant 1 mois, le responsable me dit de patienter pour connaitre où je me situe dans la fourchette car tout se décide au siège à Paris.
Quelques jours avant de démarrer, on m'annonce que mon salaire est fixé à 1700E, qu'il n'est pas négociable et que si le poste ne m'intéresse plus, il me faut donnner une réponse rapide pour que l'on recrute quelqu'un d'autre.
Préparée psychologiquement à quitter ma région pour ce poste et ayant arrêté mes recherches d'emploi, j'accepte le poste malgré tout, croyant naïvement qu'il s'agissait d'une erreur "humaine".

A mon arrivée, j'ai contacté mon N+2 afin de lui expliquer les conditions de mon embauche. Il m'a proposé de faire des démarches pour augmenter mon salaire mais depuis 2 mois et demi, rien ne bouge.

Que puis-je faire?

Merci beaucoup..

Par **DSO**, le **08/08/2012** à **11:41**

Bonjour,

Malheureusement, vous ne pouvez pas faire grand chose sauf si vous avez un courrier de promesse d'embauche stipulant le montant de la rémunération.

Cordialement,
DSO

Par **snawak**, le **08/08/2012** à **16:57**

Bonjour, merci pour votre réponse.

Je dispose de l'annonce parue à Pôle Emploi où est stipulé le montant de la rémunération.

Par **DSO**, le **08/08/2012** à **17:18**

Cela n'a malheureusement aucune valeur juridique, car ce n'est pas un engagement formel de la part de l'employeur, qui peut très bien revoir sa position au vu de votre CV.

DSO

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés